



Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris-VIII.

N° 24



# LES SACREMENTS

## L'ORDRE

1. L'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement.
2. Les principales fonctions ecclésiastiques sont : d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe, d'administrer les sacrements et de prêcher la parole de Dieu.
3. Le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques vient de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a donné aux Apôtres avec la puissance de le communiquer à d'autres.
4. Pour entrer dans l'état ecclésiastique, il faut y être appelé de Dieu, n'avoir en vue que sa gloire et le salut des âmes, et être irréprochable dans ses mœurs.
5. Les parents n'ont pas le droit d'empêcher ou de forcer leurs enfants d'entrer dans l'état ecclésiastique; ils sont obligés en conscience de leur laisser la liberté d'embrasser l'état auquel Dieu les appelle.
6. Les fidèles doivent honorer tous les prêtres comme les ministres de Jésus-Christ; ils doivent spécialement à leur curé respect et docilité.

### Explication du Tableau

7. Le *sujet principal* de ce tableau représente saint Pierre donnant le sacrement de l'Ordre aux sept premiers diacres. Voici à quelle occasion l'Ordre des diacres fut institué. Comme le nombre des premiers chrétiens croissait chaque jour, les Apôtres, ne sursuffisant plus à remplir toutes leurs fonctions, firent élire par l'assemblée des fidèles sept diacres, qui seraient chargés de la distribution des aumônes. Le choix fait, on amena les élus aux Apôtres, qui, « priant sur eux, leur imposèrent les mains » et leur conférèrent ainsi le diaconat.
8. Le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques est venu des Apôtres jusqu'à nous par une succession d'évêques qui n'a point été interrompue, et qui se continuera dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles.
9. L'épiscopat n'est pas un ordre, mais il est la plénitude du sacerdoce. Il confère à ceux qui le reçoivent le pouvoir d'administrer tous les sacrements, et en particulier la Confirmation et l'Ordre.
10. C'est à l'Evêque seul qu'il appartient de conférer le sacrement de l'Ordre.
11. Il y a dans l'Eglise sept Ordres différents : quatre Ordres mineurs et trois Ordres majeurs.
12. Les quatre Ordres mineurs sont les Ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.
13. La fonction du portier est d'ouvrir et de fermer les portes de l'église. Nous voyons, en haut du tableau, dans l'angle de gauche, un Evêque conférant l'Ordre de portier. Pour cela, il fait toucher les clés de l'église en prononçant les paroles qui donnent la garde des clés.
14. Tout auprès, l'Evêque confère l'Ordre de lecteur, dont la fonction est de lire dans l'église, à haute voix, l'Ancien et le Nouveau Testament. Pour cela, il fait toucher le Missel, en prononçant les paroles qui donnent le pouvoir de lire la parole de Dieu.
15. Un peu plus loin, l'Evêque confère l'Ordre d'exorciste, dont la fonction est de chasser le démon du corps des possédés. Pour cela, il fait toucher le livre des exorcismes, en donnant le pouvoir d'imposer les mains sur les possédés.
16. Dans l'angle de droite, l'Evêque confère l'Ordre d'acolyte, dont la fonction est de servir les ministres sacrés à l'autel. Pour cela, il fait toucher un chandelier et un cierge, puis les burettes vides, et donne le pouvoir d'allumer les cierges de l'église et de servir le vin et l'eau pendant la Messe.
17. Nous voyons en bas du tableau, à gauche, l'Evêque conférant le sous-diaconat, dont les fonctions sont de servir le diacre à l'autel et de chanter l'Epître. Pour cela, il fait toucher à celui qui doit recevoir le sous-diaconat le calice, la patène et le livre des Epîtres, en lui donnant le pouvoir de le lire dans l'église. Le sous-diaque s'engage à garder la chasteté perpétuelle et à réciter chaque jour l'office divin.
18. Dans l'angle de droite, l'Evêque confère le diaconat, dont les fonctions sont de servir le prêtre à la Messe, de chanter l'Evangile, de prêcher et de baptiser. Pour cela, il impose les mains sur celui qui doit recevoir cet Ordre, en lui disant : *Recevez le Saint-Esprit, pour avoir la force de résister au démon et à ses tentations.*
19. Au milieu du tableau, l'Evêque confère le sacerdoce, dont les fonctions sont de dire la Sainte Messe, de prêcher et d'administrer les Sacrements. Pour cela, il impose les mains, et avec lui tous les prêtres présents, sur celui qui doit recevoir le sacerdoce, lui fait une onction avec l'huile sainte sur les mains, et lui fait toucher le calice où il y a du vin, et la patène où il y a une hostie. En même temps il lui dit : *Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la Messe pour les vivants et pour les morts.*